

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 décembre 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 3 décembre 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre COMBES

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 67

Etaient présents : 55 (dont 6 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, AMOURDEDIEU Aurore, BERGER-SABATIER Martine, BOTTINI Monique, BREDY Muriel, CAHN Philippe, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, DONZE André, FERNANDES José, FEUILLAS Annie, FRACHINOUS Alain, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, HAMARD Marc, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LAURENT Marie-Christine, LEDESERT Philippe, LOUPIAS Aurélie, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, IMBERT Christian, PENIGAUT Alexandre, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, BLAIN Bruno (suppléant), TRUPHEMUS David (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), ROSIER Sandrine (suppléante), VINCENT Michel (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 35

ACHAT Ginès, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, BOMPARD Jérôme, FLOQUET Marie, BONTOUX Géraud, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CLEMENT Rémy, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FOUGERAS Lionel, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GRONCHI Yoann, GROSS François, LAFFITTE Didier, MATHIEU André, MORIN Gilbert, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, THIRIOT Christian, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 12

BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CHAREYRE Laurent donne procuration à PENIGAUT Alexandre, GAUTHIER Eliane donne procuration à VINCENT Michel, LYOBARD Eric donne procuration à NICOLAS Alain, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, PILOZ Odile donne procuration à BOTTINI Monique, ROUSSELLE Didier donne procuration à TEULADE Christian, TACUSSEL Odile donne procuration à FERNANDES José, TATONI Thierry donne procuration à COMBES Pierre, TEISSEYRE Isabelle donne procuration à AMOURDEDIEU Aurore

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Pascale ROCHAS

Petite Enfance

218-2025 Convention de partenariat 2026 - 2028 avec l'association « Les Frimousses », gestionnaire du multi-accueil « Les Frimousses » à Rémuzat

Dans le cadre de la sa compétence Petite-Enfance, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) est soutenue notamment par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Drôme pour développer ses actions sur le territoire.

Dans ce cadre et en partenariat avec la Communauté de Communes du Diois, la CCBDP apporte un soutien financier au fonctionnement du multi-accueil « Les Frimousses » situé sur la commune de Rémuzat.

La crèche est agréée pour 15 places maximum. Les collectivités retiennent le principe d'une répartition de la subvention au prorata de la fréquentation constatée (détailée dans la convention), soit le taux de contribution suivant :

CCBDP : 55 %

CCD : 45 %

Le financement ci-dessous a été établi en concertation entre les deux intercommunalités. Comme dans les précédentes conventions, il est prévu 2,5 % d'augmentation par an.

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	2026	2027	2028
CCBDP (55 %)	12 375,00 €	12 684,00 €	13 001,00 €
CCD (45 %)	10 125,00 €	10 378,00 €	10 638,00 €
TOTAL PRÉVISIONNEL	22 500,00 €	23 062,00 €	23 639,00 €

L'aide accordée et les modalités de versement font l'objet d'une convention, annexée à la présente délibération.

Vu la délibération n° 197-2019 qui confirme l'engagement de la CCBDP auprès de la CAF dans le déploiement de la Convention territoriale globale pour la période 2019 – 2023 ;

Vu la délibération n° 188-2022 qui est venue dénoncer le Contrat enfance jeunesse (CEJ) au profit du Bonus Territoire. Ce dernier vient modifier les modalités de financement de la CAF. Le financement, attribué jusqu'en 2021 à la collectivité, est versé directement aux associations soutenues par la collectivité, à compter de janvier 2022.

Considérant que la réforme de ce dispositif vient donc modifier le montant de l'aide versée aux associations par la CCBDP dans le cadre de la compétence Petite-Enfance ;

Considérant que le multi-accueil « Les Frimousses » est géré par l'Association « Les Frimousses » à Rémuzat, en partenariat avec la Communauté de communes du Diois qui cofinance également ce service ;

Considérant que la précédente convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2025, il est proposé de signer une nouvelle convention pour trois ans, soit pour la période 2026 - 2028.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'association « Les Frimousses » et la Communauté de Communes du Diois, pour la gestion du multi-accueil situé sur la commune de Rémuzat ;

D'AUTORISER le Président la convention pour la période 2026 – 2028 ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 18/12/2025

Le Secrétaire de séance,

Mise en ligne le : 18/12/2025

Pierre COMBES

Ampliation à :

René Bourras

Le Président,

Thierry DAYRE



Thierry Dayre